



# COMMISSION DES COUPES DU VAR

## Procès-Verbal N° 11

Réunion du : **Mercredi 06 Décembre 2022**

Président : **M. Jean Paul RUIZ**

Présent : **M. André VITIELLO**

### INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

## INFORMATION

En raison des qualifications des clubs du SC TOULON et de LA LONDE en Coupe de Méditerranée Séniors qui se déroulera le **29 Janvier 2023**.

Et En accord avec la Commission des Activités sportifs section Seniors, les rencontres suivantes prévue le 08 Janvier 2023 sont décalées au 29 Janvier 2023.

Les rencontres de Championnat Séniors

**D2 – NANS LES PINS / ST CYR 2**  
**D4 – PAYS DE FAYENCE / MONTAUROUX**

Prévues le dimanche 8 Janvier 2023 sont **reportés au Dimanche 29 Janvier 2023**

sauf si les clubs de SC NANS et MONTAUROUX sont qualifiés en Coupe du Var Séniors

Les deux rencontres suivantes initialement prévues le 29 Janvier 2023 de la Coupe du Var Séniors se joueront :

- **Le 11 janvier 2023** : NANS LES PINS / SC TOULON
- **A une date à définir** : MONTAUROUX / LA LONDE

*Prochaine réunion  
sur convocation*

**Le Président : Jean Paul RUIZ**